



D.2024.02.07.1.1.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.3 – LIGNE C - Marché n° M3 2023 00778 « Fouilles archéologiques préventives – station François Verdier » à conclure avec l'INRAP - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES Coteaux BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express.
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie pour la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express et en autorisait la signature.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, approuvait la déclaration de projet, et déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express

Le présent marché concerne la réalisation de fouilles archéologiques préventives à la construction de la station François Verdier de la ligne C du métro Toulousain, telles que définies par les articles R 523-39 et suivants du Code du patrimoine. Il s'agit d'un marché de prestation de services.

Ces fouilles ont été prescrites par arrêté préfectoral N° 76-2023-0032 du 9 janvier 2023, modifié par l'arrêté n° 76-2023-1132 du 6 novembre 2023.

La mission comprend :

- Une étude documentaire préalable et l'élaboration d'un projet scientifique soumis pour validation au service régional de l'archéologie.
- Une intervention de terrain décomposée en deux temps :
 - 1er temps : La fouille des niveaux historiques à l'intérieur des soutènements définitifs de la station réalisés par parois moulés/ pieux sécants. La présence d'une nécropole antique ou d'activités artisanales dans cette zone pouvant conduire au déclenchement des tranches optionnelles 1 et 2 ;
 - 2e temps : exploration à la pelle mécanique de 500 m² sous les niveaux historiques, afin de détecter d'éventuels vestiges préhistoriques, susceptibles de déclencher les tranches optionnelles 3 (néolithique), ou 4 (paléolithique final/ mésolithique).
 - 3^e temps : actions de communication en cas de découverte intéressante pour le grand public (tranche optionnelle 5).
- La phase post- fouille qui comprend :
 - L'exploitation des données
 - Le rapport final de l'opération

- Le traitement du mobilier et de la documentation.

La conduite d'opération est assurée par Tisséo Ingénierie et la maîtrise scientifique de l'opération est assurée par le Service Régional de l'Archéologie, selon les dispositions de l'article L523-8 du code du Patrimoine.

La durée globale du marché est de 48 mois.

La procédure de passation retenue est une procédure avec négociation après appel public à la concurrence conformément aux dispositions des articles R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique en application de l'article L2124-3 du code de la commande publique.

La procédure comprend deux phases :

- Une phase « candidatures » ;
- Une phase « offres ».

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 29 juin 2023 aux publications du BOAMP et JOUE, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 24 juillet 2023 à 12h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

Neuf (9) dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

Deux (2) candidats ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 25 juillet 2023.

Par décision N°2023.1564 en date du 1er août 2023, le président de Tisséo Collectivités a décidé de retenir les 2 candidatures :

- INRAP
- EVEHA/ PALEOTIME

Une lettre d'invitation à soumissionner a été transmise aux candidats le 3 août 2023, pour une date limite de remise des 1ère offres fixée au 29 septembre 2023 à 12H. Les 2 soumissionnaires retenus au stade de la candidature ont remis leurs premières offres dans les délais susvisés.

Les plis ont été ouverts le 29 septembre 2023.

Conformément à l'article L523-9 du Code du Patrimoine, les deux offres ont été transmises pour avis au Service Régional de l'Archéologie qui a procédé à la vérification de leur conformité à l'arrêté du 9 janvier 2023 relatif aux prescriptions de fouilles, a évalué le volet scientifique et s'est assuré de l'adéquation entre les projets et les moyens prévus par l'opérateur.

A la lecture des premières offres, le Service régional de l'archéologie a émis un arrêté préfectoral modificatif du 6 novembre 2023 pour préciser les attendus concernant les tranches optionnelles notamment.

Une lettre d'invitation à négocier a été adressée aux deux candidats le 18 novembre 2023. Suite à une séance de négociation le 6 décembre 2023, une lettre d'invitation à remettre une deuxième offre a été adressée aux deux candidats le 8 décembre 2023. La date limite de remise de la deuxième offre a été fixée au 20 décembre 2023 à 12h00.

Les deux soumissionnaires ont remis leur deuxième offre, offre définitive, dans les délais susvisés. Ces offres ont de nouveau été soumises pour vérification de leur conformité à l'arrêté modificatif du 6 novembre 2023 par le Service Régional de l'Archéologie.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 29 janvier 2024 attribué le marché à l'entreprise INRAP pour un montant de 3 022 606,38 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché **M3 2023 00778** avec l'entreprise **INRAP**.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise INRAP, le marché M3 2023 00778 pour la mission de réalisation des fouilles archéologiques préventives de la station François Verdier de la Ligne C de métro pour un montant de 3 022 606,38 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES